



Devenir famille d'accueil et être famille d'accueil

Association *prima-familia*

Organisation spécialisée en éducation et thérapie sociale

Belpstrasse 24

CH – 3007 Berne

+41 31 381 66 63

+41 79 440 30 46

info@prima-familia.ch

www.prima-familia.ch

Ce document nous permet d'informer les familles intéressées à « être et devenir famille d'accueil ». En cas de questions n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre par téléphone ou en se rencontrant directement lors d'un entretien personnel.

Index

1 Devenir famille d'accueil	2
2 Prise de contact et processus de qualification	4
3 Adéquation	5
4 Formes de placement	6
5 Collaboration	7
6 Indemnisation	8

1 Devenir famille d'accueil

La description suivante est prévue pour vous aider à vous confronter à la l'idée de devenir famille d'accueil.

Qu'est-ce qu'une famille d'accueil ?

La famille d'accueil est un lieu de socialisation qui permet à l'individu de se sentir en sécurité et de s'épanouir en étant pris en charge, soutenu et encouragé.

Les parents d'accueil ou personnes accueillantes sont des adultes, avec ou sans enfants, qui accueillent chez eux des individus pour une durée limitée ou illimitée, courte ou longue, en les intégrant dans leur quotidien (familial). Il peut s'agir d'enfants, d'adolescents, d'un parent avec son enfant ou encore d'adultes à besoins particuliers. Dans le document présent nous utiliserons de manière générale le terme « enfant accueilli » ou « enfant placé ».

Exigences

*Pouvons-nous nous imaginer accueillir un enfant, un/une jeune ou une personne adulte chez nous ?
Sommes-nous prêts à partager notre quotidien avec une personne ayant une histoire de vie difficile ?
Sur quelle sorte de soutien pouvons-nous compter en tant que future famille d'accueil ?*

Il est indispensable de se questionner soigneusement sur les thématiques auxquelles vous serez confrontés si vous décidez de devenir famille d'accueil. Vous devriez impérativement évaluer les ressources dont vous disposez telles que : votre espace de vie, votre temps à disposition, vos compétences personnelles, votre stabilité émotionnelle et aussi la qualité de vos relations. Prenez suffisamment de temps pour répondre à ces questions. Parlez-en à d'autres familles en cherchant à identifier les avantages et difficultés qu'une tel décision vous amènera au quotidien. En tant que famille d'accueil vous serez employé par *prima-familia*, qui vous soutiendra dans les nombreux défis liés à votre engagement. Un collaborateur éducatif vous rendra régulièrement visite et s'occupera de la coordination entre les services sociaux, la famille d'origine, l'enfant accueilli et vous-même.

Du nouveau dans la famille

Que peut générer l'accueil d'un enfant placé dans notre famille ? Avec quel type de personnes aurons-nous à faire, si nous décidons d'accueillir une personne ayant besoin de soutien chez nous ?

Il est important de s'éloigner de l'image traditionnelle de la famille. L'accueil d'un enfant placé ne se résume pas à accueillir une personne de plus dans sa famille. Dans beaucoup de cas la famille sera confrontée à un parcours de vie difficile. N'étant pas née dans la famille d'accueil, la personne placée amène passablement d'expériences et de comportements pouvant sembler étranges. La famille d'accueil, et particulièrement les parents d'accueil, sera amenée à devoir s'occuper de l'enfant accueilli de manière particulièrement sensible et empathique pour pouvoir espérer tisser une relation de confiance. Dans le cas où la famille a déjà des enfants, il faut s'attendre à ce que ces derniers doivent plus « partager leurs parents ».

Par ailleurs la famille d'accueil sera amenée à rencontrer diverses personnes gravitant autour de l'enfant accueilli : parents biologiques, travailleurs sociaux et autres professionnels. Elle doit en conséquent être prête à s'ouvrir et à se montrer disponible à leur égard.

Relation de couple

Votre relation de couple est-elle solide et capable de résister à d'importants facteurs de stress ? Comment gérez-vous des situations conflictuelles ? Quel sont les modes de communications que vous utilisez entre vous ?

La décision d'accueillir une nouvelle personne chez soi, doit absolument être portée par les deux personnes d'un couple. Cela demande la capacité à faire preuve de passablement d'empathie. Souvent les enfants accueillis viennent de situations de vie difficiles, marquées par des déceptions et des blessures profondes. De plus, la séparation de leur domicile d'origine est souvent un changement qui n'est pas facile à accepter. Ces circonstances particulières génèrent un grand potentiel de conflit. Il est indispensable que le couple soit capable de gérer les conflits de manière constructive afin de pouvoir surmonter les moments de crise. Une communication transparente et régulière est fondamentale. C'est ce qui permettra d'éviter les tentatives de triangulation et d'établir une ligne éducative cohérente. Les enfants placés ont besoin de personnes de confiance qui soit suffisamment disponibles.

Vos propres enfants

Que peuvent générer les enfants placés dans le ressenti de nos propres enfants ? Devons-nous complètement adapter notre style éducatif ?

À travers leurs comportements les enfants accueillis génèrent souvent des perturbations importantes dans les habitudes de la vie de famille. Au début, cela peut mener à un sentiment d'insécurité. Souvent, les enfants accueillis ont besoin de règles claires dans une approche conséquente. Cela peut parfois être inhabituelle pour la famille d'accueil. C'est pourquoi cette dernière peut être amenée à devoir remettre en question certaines de ses habitudes et à redéfinir certaines règles de son quotidien.

Il est très important que les propres enfants soient d'accord avec l'accueil d'un enfant placé. Même malgré cet accord, des ressentis de jalousie, de discorde et de manque ne sont pas inhabituels. Les parents d'accueils devront ainsi veiller à s'investir activement dans toutes ces relations (envers leurs enfants et envers les enfants accueillis) afin d'apporter à chacun/e l'affection dont il/elle a besoin. Les parents d'accueil doivent être conscients qu'accueillir des enfants placés dans sa famille, c'est en demander beaucoup à ses propres enfants.

Il est essentiel de garantir des espaces libres – des moments sans enfants placés – afin que la famille nucléaire puisse se retrouver, se ressourcer et que les propres enfants puissent être rassurés qu'ils ont toujours cette relation privilégiée de fils et de fille avec leurs parents.

2 Prise de contact et processus de qualification

L'accueil d'un enfant placé est soumis à autorisation. Cette dernière est délivrée par l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA/justice de paix) compétente. Les conditions requises pour obtenir cette autorisation sont réglementées dans l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE). Dans un processus de qualification en plusieurs étapes nous évaluons l'aptitude d'une famille et la préparons à sa fonction future.

Le processus de qualification se déroule habituellement selon les étapes suivantes :

a) **Entretien de rencontre et d'informations** : La discussion à lieu au domicile de la famille intéressée. La discussion est documentée par *prima-familia* en suivant une checklist.

b) **Documents nécessaires à l'octroi de l'autorisation générale pour famille d'accueil** :

Profil familial : Le profil familial comporte entre autres les données personnelles des membres de la famille, un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Extrait du casier judiciaire et des poursuites : Ces documents attestent qu'il n'existe pas de procédure pénale ou de poursuite, actuelle ou passée, qui remettraient en question l'aptitude des parents à devenir parents d'accueil.

Certificat médical : Le/la médecin de famille atteste que les parents n'ont pas de conditions physiques, psychiques ou mentales qui rendraient impossible la prise en charge d'enfants placés.

Références : La lettre de référence nous permet de compléter le processus d'évaluation.

c) **Entretien de clarification** : L'entretien de clarification permet d'aborder des thèmes tels que : les ressources familiales, la gestion de conflit, la gestion du temps, les finances, etc. L'entretien est mené et documenté par deux collaborateurs/trices éducatifs/ves de *prima-familia*.

d) **Évaluation de l'adéquation par *prima-familia*** : *prima-familia* évalue l'entretien de clarification et statue sur l'adéquation de la famille à devenir famille d'accueil.

e) **Lettre de confirmation ou de rejet** : *prima-familia* informe la famille d'accueil par écrit sur la décision du processus d'adéquation et indique les prochaines démarches à suivre.

f) **Dépôt de la demande d'attestation générale auprès de l'APEA compétente.**

3 Adéquation

Chaque enfant accueilli a des besoins bien spécifiques envers son environnement et nécessite des formes d'accompagnement individualisées au cas par cas. C'est pourquoi *prima-familia* collabore avec différentes familles d'accueil. Une procédure d'évaluation professionnelle approfondie est nécessaire pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque enfant et mettre en place un réseau professionnel de soutien adapté autour de la famille d'accueil. Il est primordial de clarifier et de formuler les besoins et les attentes des divers partis impliqués. Par ailleurs il est important de favoriser la stabilité et la continuité dans la vie des enfants accueillis en leur évitant autant que possible des expériences de rupture relationnelle. Nous prenons en compte les thématiques suivantes pour atteindre la meilleure adéquation possible entre l'enfant et la famille d'accueil :

Informations sur le parcours de vie de l'enfant accueilli

Les parents d'accueil sont informés du parcours de vie de l'enfant accueilli. Ils sont entre autres informés des besoins actuels, des difficultés, des lacunes, des ressources et des vulnérabilités de l'enfant. Les objectifs de développement à court et long-terme ainsi que les souhaits et attentes personnels sont thématiques de manière transparente.

Rencontre avec l'enfant accueilli

Les parents d'accueil et l'enfant accueilli se rencontrent au moins une fois avant le placement pour faire connaissance (lorsque la situation le permet).

Information sur le parcours de vie de la famille d'origine

La famille d'accueil est informée de manière raisonnable sur l'histoire de vie de la famille d'origine de l'enfant accueilli. Elle est informée des souhaits et des attentes de cette dernière et se montre disposée à construire une relation de collaboration.

Décision famille d'accueil

Après un délai de réflexion adéquat la famille d'accueil décide si elle est capable et disposée à accueillir l'enfant chez elle, à en prendre soin, et à contribuer à la réalisation des objectifs de développement individuel défini. De plus la famille d'accueil doit se sentir prête et capable à collaborer avec le système d'origine de manière constructive, conformément aux modalités définies dans le contrat d'accueil et d'encourager le maintien de ces relations familiales.

Langue

L'enfant accueilli et les parents d'accueil doivent être capable de bien se comprendre. Dans la mesure du possible ils partagent la même langue maternelle.

Idéologie, religion, valeurs

Le mode de vie idéologique, religieux et culturelle de la famille d'accueil ne doit pas être en contradiction marquante avec celui de la famille d'origine.

Accompagnement éducatif et autre soutien externe

La famille d'accueil est régulièrement en contact avec l'éducateur/-trice de référence et est capable d'évaluer de manière réaliste les défis d'ordre éducatif en lien avec l'accompagnement de l'enfant accueilli. Grâce à une communication transparente les besoins de soutien spécialisé (Médecin, psychologue, appui scolaire, etc.) sont évalués et organisés de manière conjointe entre la famille et l'éducateur/-trice.

Participation au processus de choix de la famille d'accueil

L'enfant accueilli et la famille d'origine sont impliqués de manière raisonnable au processus de choix de la famille d'accueil. Il s'agit de trouver une solution premièrement dans l'intérêt des enfants accueillis.

4 Formes de placement

prima-familia travaille avec des familles d'accueil diverses afin d'être en mesure de répondre aux différentes exigences des enfants accueillis. Dans le choix du type de placement nous nous orientons aux besoins des enfants accueillis et de leur système d'origine. Nous offrons les formes de placement suivantes :

Placement à long terme

Une relation durable et solide entre l'enfant accueilli et la famille d'accueil, ainsi qu'une collaboration systémique et constructive avec le système d'origine sont au centre de ce type de placement.

Placement ressource

Un placement ressource peut être une mesure bénéfique lorsque par manque de temps ou d'autres ressources la relation parents-enfant ou le développement de l'enfant sont entravés. Les placements ressource, entre 2 et 4 jours par semaine, peuvent également être utilisés en complément à une éventuelle mesure d'accompagnement éducatif à domicile (AEMO).

Placement de week-end/vacances

Grâce aux placements de week-end et de vacances les personnes responsables peuvent être soulagées ponctuellement. En cas de placements récurrents nous nous efforçons de maintenir, dans la mesure du possible, la même famille d'accueil, afin de garantir une continuité et d'encourager une relation de confiance.

Placement de crise

Le placement se fait suite à une situation de crise accrue dans le but de soulager les personnes impliquées. Il s'agit d'un placement limité dans le temps, permettant de prendre de la distance, de se calmer, et de prendre le temps d'évaluer et de planifier les mesures à suivre. Cette forme de placement est aussi appelée « placement d'urgence » ou « time-out ».

Placement de transition

Lorsqu'un placement est prévu mais n'est disponible qu'à une date ultérieure, *prima-familia* est en mesure d'offrir une possibilité de transition.

Placement parent-enfant

Nous proposons aussi des placements d'un parent et de son/ses enfant/s dans des familles d'accueil. Selon les besoins le parent est accompagné et soutenu dans l'éducation de son/ses enfants.

Accueil de jour

Nous sommes en mesure de mettre à disposition des familles de jour, qui peuvent soulager le système d'origine pour quelques heures ou quelques jours.

5 Collaboration

La collaboration entre la famille d'accueil et *prima-familia* englobe les thématiques suivantes. À noter néanmoins que nous cherchons avant tout à développer une collaboration selon les besoins individuels de chaque famille d'accueil.

Contacts réguliers

Au minimum une fois par mois un échange a lieu afin de discuter de la situation actuelle et des défis à venir. L'éducateur/-trice parle avec les différentes personnes impliquées (enfant accueilli, parents d'accueil, système d'origine, etc.) Il/Elle est la personne de référence pour la famille d'accueil.

Entretien de bilan intermédiaire

Des bilans intermédiaires ont lieu deux fois par année et sont organisés par le/la collaborateur/-trice de *prima-familia*. Ces entretiens représentent l'occasion d'échanger sur le déroulement du placement et de partager des informations sur la famille d'accueil, la famille d'origine, etc. Ces entretiens permettent également de réévaluer et réadapter les objectifs.

Clarification des contacts

En règle générale l'éducateur/-trice de référence est la personne de contact principale pour le système d'origine (famille biologique ou autre), le service social et les autres instances publiques. En début de placement les parents d'accueil et l'éducateur/-trice de référence définissent qui est la personne de contact pour l'école, les éventuels thérapeutes, et les autres personnes du réseau.

Incidents

Les événements sortants de l'ordinaire, comme des incidents mettant en danger l'enfant ou les personnes l'entourant, doivent impérativement être signalés à *prima-familia*. Les démarches à suivre et la stratégie de communication doivent être discutées et définies dès que possible.

Disponibilité

L'éducateur/-trice de référence est à votre disposition pour des questions en lien avec l'enfant accueilli. En cas d'absences de plus de deux jours la famille est informée et en cas de besoin un/e éducateur/-trice de remplacement est défini/e. De son côté la famille d'accueil informe l'éducateur/-trice de référence de ses excursions ou voyages de plus de deux jours.

Communication

prima-familia souhaite entretenir une communication ouverte et transparente. C'est grâce aux informations en lien avec la situation des enfants accueillis que leurs parents et/ou les services placeur peuvent gagner en compréhension et se faire une idée plus précise.

Responsabilité

La famille d'accueil est responsable de l'enfant accueilli pour la période que ce dernier passe chez eux (l'école inclus). L'éducateur/-trice de référence porte la responsabilité générale pour la famille d'accueil et la communication entre les services impliqués.

Questions privées

prima-familia se doit de poser des questions d'ordre privé, lorsque ces dernières concernent l'accompagnement des enfants accueillis. Afin de garantir le bien-être de l'enfant accueilli il est attendu des parents d'accueil qu'ils se montrent ouverts et honnêtes, également lors de situations difficiles.

Ouverture

Il est important que la famille d'accueil soit disposée à prendre en considération et à mettre en œuvre les suggestions reçues par l'éducateur/-trice de référence, du service placeur, du système d'origine, ou d'autres professionnels. Selon ses disponibilités la famille d'accueil participe aux événements de formation continue de *prima-familia*.

6 Indemnisation

L'indemnisation financière (forfait journalier) qui est versée à la famille d'accueil se divise en deux parties :

a) Indemnité d'accueil

Un parent de la famille d'accueil est engagé par *prima-familia*. Cette part d'indemnité est considérée comme un salaire pour l'encadrement de l'enfant. Elle inclut l'indemnisation pour le temps investi par la famille d'accueil (également le soutien aux devoirs, l'accompagnement aux rendez-vous médicaux, etc.)

b) Indemnité nourriture et hébergement

La part nourriture et hébergement couvre les coûts des aliments, soins corporels et du logement. Ce forfait inclut également les petites dépenses pour les transports locaux, les activités de loisir (p.ex entrée piscine) ou encore des articles de toilette.